



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-52**

Objet : **Composition du Bureau du Conseil d'administration**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-52**

Objet : **Composition du Bureau du Conseil d'administration**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Président rappelle que l'article 22 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion stipule que le Conseil d'administration détermine la composition de son Bureau.

Aucune précision n'est apportée sur le nombre ou la qualité des membres étant appelés à faire partie du bureau. Aucune obligation de parité n'est fixée.

Le bureau a principalement pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Il appartient au Conseil d'administration de désigner les membres composant le Bureau.

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- de fixer à 11, le nombre de membres du bureau, étant précisé que le conseil compte 27 administrateurs,
- de désigner les membres du Bureau

Le Président propose que 6 administrateurs fassent acte de candidature pour venir composer le bureau en sus de l'exécutif et de l'administrateur délégué.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ▶ de fixer à 11 le nombre de membres du bureau
- ▶ de désigner les membres du Bureau comme suit :
 - Bertrand MASSOT, Président
 - Jean-Luc DUCERF, 1^{er} Vice-Président
 - Marie-Laure RENVOIZÉ, 2^{ème} Vice-Président
 - Benoît DELATOUCHE, 3^{ème} Vice-Président
 - Sylvie HONNEUR BÛCHER,
 - Sandrine MONTBAILLY,
 - Caroline SIMOES,
 - Sabrina VIGNY,
 - Max VAN DER STICHELE,
 - Jean-Michel PLAULT,
 - Florence GOUSSU.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**